

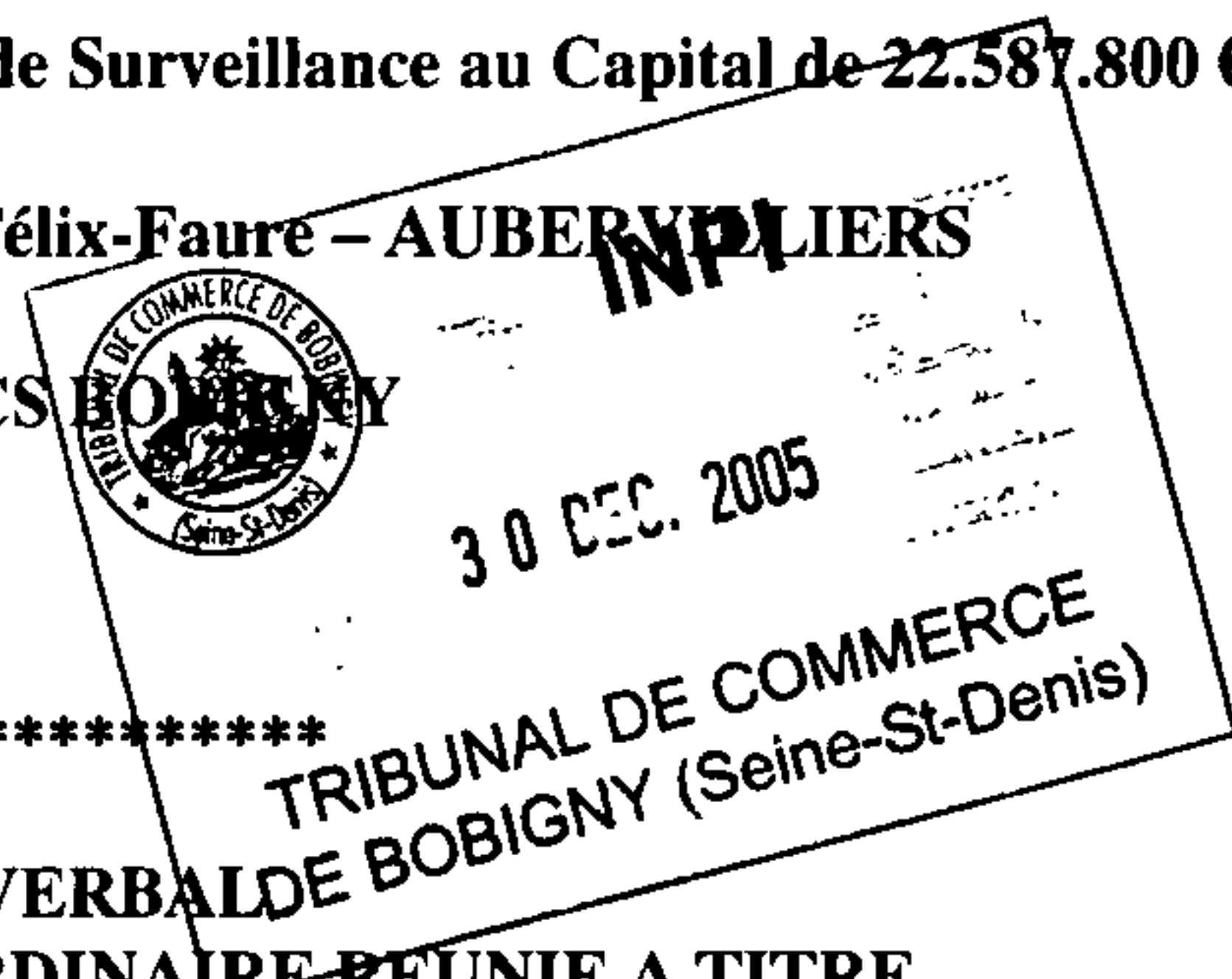
70886

KLÖCKNER DISTRIBUTION INDUSTRIELLE

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au Capital de 22.587.800 €

Siège Social : 173-179, boulevard Félix-Faure – AUBERVILLIERS

542 086 350 RCS BOBIGNY



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE A TITRE EXTRAORDINAIRE

LE 31 OCTOBRE 2005

L'an deux mille cinq,

Le trente-et-un octobre, à quinze heures,

Les actionnaires de la société KLÖCKNER DISTRIBUTION INDUSTRIELLE, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, se sont réunis au siège social en Assemblée Générale ORDINAIRE tenue à titre EXTRAORDINAIRE.

Chaque actionnaire a été convoqué par lettre du 14 octobre 2005.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par les membres de l'Assemblée, tant en leur nom qu'en qualité de mandataires.

Monsieur Thomas LUDWIG préside la réunion en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance.

Monsieur Peter RINGSLEBEN et Monsieur Philippe FIEVEZ les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Christian HATTE est désigné comme secrétaire.

Le Président déclare en outre que le Cabinet KPMG S.A., Commissaire aux comptes de la Société, a été régulièrement convoqué et est absent excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que le quorum est atteint, les actionnaires présents ou représentés possédant plus du quart des actions composant le capital social et ayant droit de vote.

L'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie de la lettre de convocation des actionnaires,
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes, sous pli recommandé avec avis de réception,
- la feuille de présence,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Conseil de Surveillance sur les points à l'ordre du jour,
- le texte des projets de résolutions.

Puis Monsieur le Président déclare :

- que les documents et renseignements visés aux articles 133 et 135 du décret du 23 mars 1967 ont été tenus à la disposition des actionnaires, avant l'Assemblée dans les conditions fixées par les articles 138 et 139 dudit décret,
- que la liste des actionnaires, arrêtée le seizième jour avant la réunion de l'Assemblée a été tenue à la disposition des actionnaires, au siège social, quinze jours avant la réunion, ainsi que tous les documents prévus par la loi.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

(M)

- Révocation du mandat de Monsieur Derrick NOE en qualité de Membre du Conseil de Surveillance,
- Nomination de Monsieur Gisbert RÜHL en qualité de Membre du Conseil de Surveillance,
- Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités légales et réglementaires de publicité.

Puis Monsieur le Président donne lecture du rapport du Conseil de Surveillance sur les points à l'ordre du jour.

Enfin, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont encore échangées, puis, personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil de Surveillance, décide la révocation, à effet de ce jour, du mandat de Monsieur Derrick NOE en qualité de Membre du Conseil de Surveillance, ce qui aura pour conséquence la cessation de ses fonctions de Vice-Président du Conseil.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement, en qualité de Membre du Conseil de Surveillance,

Monsieur Gisbert RÜHL

Domicilié Sengenholzer Weg 8

ESSEN (Allemagne)

pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.



Monsieur Gisbert RÜHL a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions, ayant déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice du mandat précité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Troisième résolution

L'Assemblée des actionnaires donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales et réglementaires de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

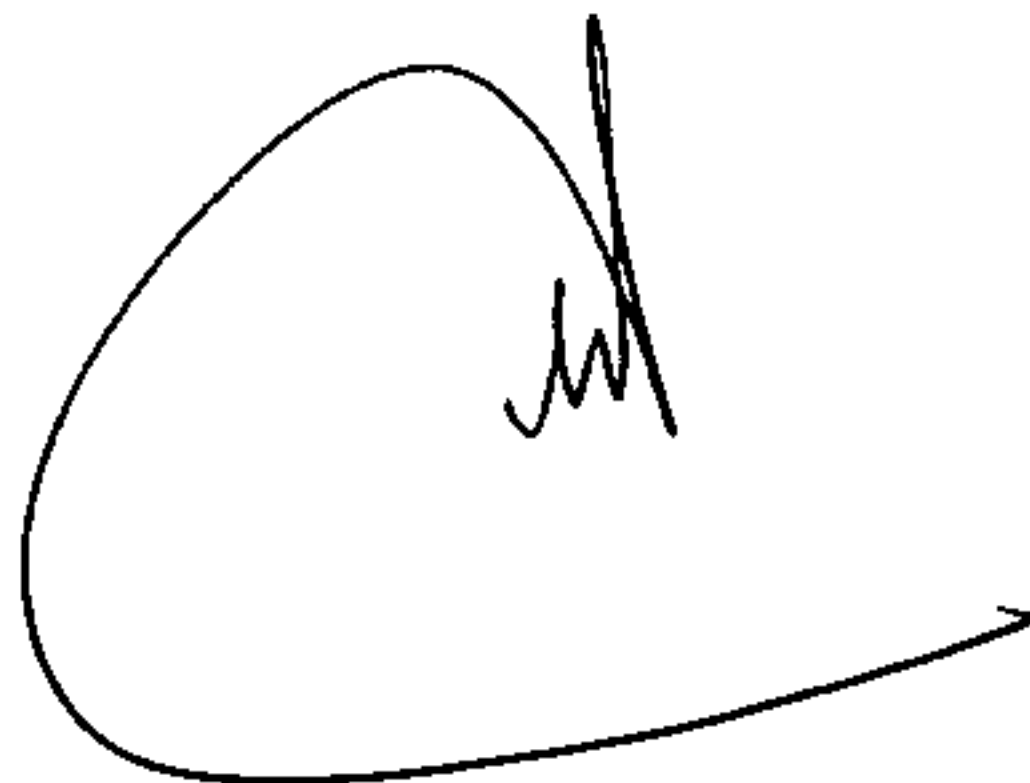
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Président déclare la séance levée.

Le présent procès-verbal a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Le Président

Les Scrutateurs

Le Secrétaire

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a trailing flourish.

Klöckner Distribution Industrielle

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au Capital de 22.587.800 €

Siège Social : 173-179, boulevard Félix-Faure
93300 AUBERVILLIERS

542 086 350 RCS BOBIGNY

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 31 OCTOBRE 2005

EXTRAIT

Le Conseil de Surveillance de la société Klöckner Distribution Industrielle s'est réuni au siège social le 31 octobre 2005, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie à titre Extraordinaire ce même jour, afin de délibérer sur les points de l'ordre du jour exposés ci-après.

Etaient présents :

Docteur Thomas LUDWIG, Président
Monsieur Peter RINGSLEBEN
Monsieur Philippe FIEVEZ.

Etait absent excusé :

Monsieur Bruno THERET.

Assistaient également au Conseil :

Monsieur Philippe MULLER, Président du Directoire
Monsieur Christian HATTE, Vice-Président du Directoire.



Le Conseil réunissant la présence effective de plus de la moitié de ses membres en fonction peut valablement délibérer.

La séance est ouverte sous la présidence du Dr. Thomas LUDWIG en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance.

1 – LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 12 OCTOBRE 2005

Le Procès-Verbal du Conseil de Surveillance du 12 octobre 2005 est lu et approuvé.

2 – NOMINATION DE GISBERT RÜHL EN QUALITE DE VICE-PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance nomme Monsieur Gisbert RÜHL en qualité de Vice-Président du Conseil de Surveillance de la SA Klöckner Distribution Industrielle, à compter de ce jour, pour la durée de son mandat de Membre du Conseil de Surveillance, soit jusqu'à l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Monsieur Gisbert RÜHL accepte les fonctions qui lui sont confiées.

Sur proposition du Dr. Thomas LUDWIG, le Conseil de Surveillance décide de ne pas attribuer de rémunération à Monsieur RÜHL au titre de ses fonctions de Vice-Président du Conseil.

3 – POUVOIRS EN VUE D'EFFECTUER LES FORMALITES LEGALES ET REGLEMENTAIRES DE PUBLICITE

Le Conseil de Surveillance donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent Procès-Verbal, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales et réglementaires de publicité.

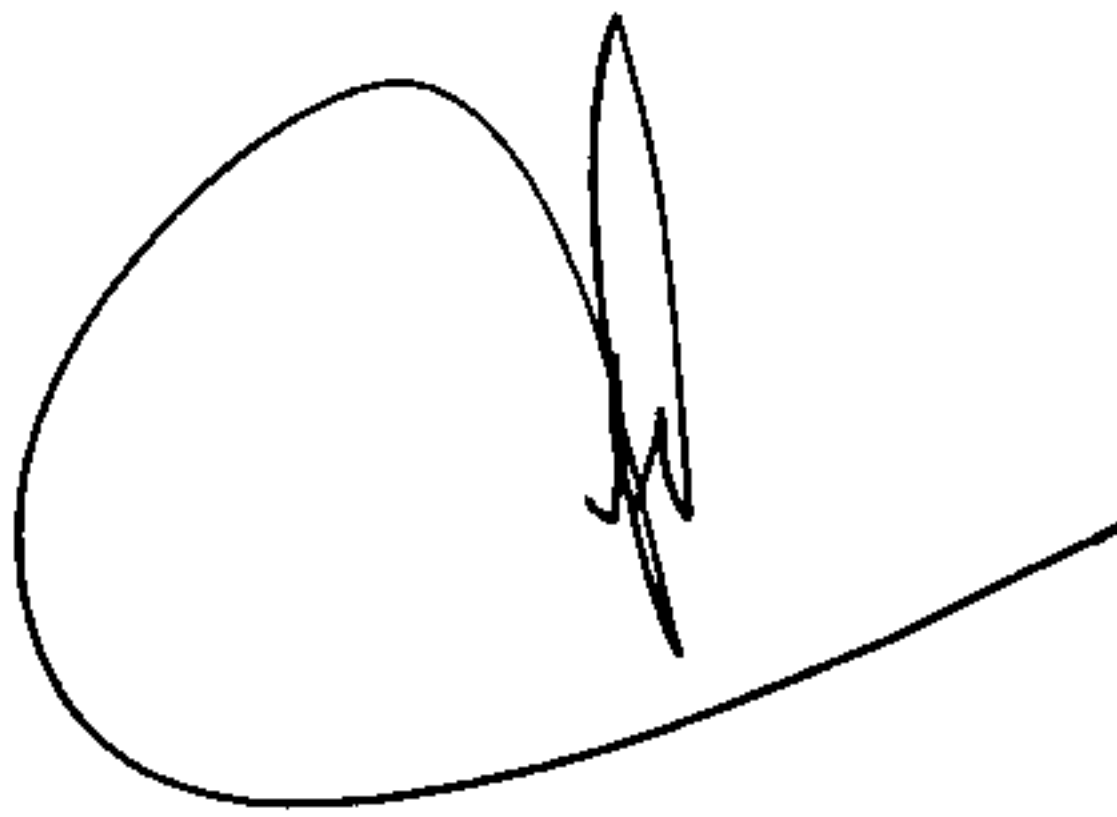
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16 heures.



.....

Le Président,

Un Membre du Conseil de Surveillance,

A handwritten signature in black ink, featuring a large, rounded initial 'C' followed by a vertical stroke and a horizontal flourish.